

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 9 FEVRIER 2016

Ordre du jour

16-1. Economie – Finances – Espace d'activités - Vente de terrain au Groupe BARDON Investissement.....	2
16-2. Finances – Compte administratif 2015 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions	3
16-3. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2016.....	4
16-4. Finances – Délibération pré-budgétaire n°2016-01	19
16-5. Finances – Enfance - Demande de subvention - CAF 56 - Portail numérique des familles...	21
16-6. Finances – Parc naturel régional - Participation à un marché groupé pour une signalétique commune.....	22
16-7. Institutions – Désignation de représentants habilités pour les commissions d'attribution des logements sociaux.....	22
16-8. Personnel – Finances – Modifications du tableau des effectifs – Consolidation d'un emploi.	23
16-9. Urbanisme - Acquisition de terrain- Classement de voie – Lotissement du Mené	24
16-10. Urbanisme – Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification simplifiée – Rectification d'une erreur matérielle.....	25
Questions diverses	

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire
Loïc LE TRIONNAIRE

P.J. : Note de synthèse

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2016, s'est réuni le 9 février 2016, en session ordinaire en mairie.

Présents (19) : Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Jean Louis LURON, Claire SEVENO, Dominique ROGALA, Françoise FOURRIER, Nathalie GIRARD, Sandrine CAINJO, Laurent LE BODO, Christel MENARD, Anne PERES, Pascale LE ROY-TAGAU, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Cyril JAN, Séverine LESCOP, Fabien LEVEAU, Valérie QUINTIN

Absents ayant donné pouvoir (8) : Franck DAGORNE, Jérôme COMMUN, Anne Marie BOURRIQUEN, Serge LE NEILLON, André GUILLAS, Aminata ANDRE, Tanguy LARS, Danielle GARRET respectivement à Bernard DANET, Jean Louis LURON, Nathalie GIRARD, Claire SEVENO, Laurent LE BODO, Sandrine CAINJO, Loïc LE TRIONNAIRE, Cyril JAN

Absents (0) : Néant

Secrétaire de séance : Anne PERES

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : 26 pour et 1 abstention. Vincent BECU indique que la rédaction de la tarification de l'occupation du domaine public par les étales commerciales ne lui paraît suffisamment précise car elle ne précise pas s'il s'agit d'un tarif appliqué au mètre carré ou mètre linéaire. Le maire et Raymonde BUTTERWORTH lui rappelle qu'il s'agit d'un forfait et que cela a bien été délibéré ainsi.

Délibération du 9 février 2016

16-1. Economie – Finances – Espace d'activités - Vente de terrain au Groupe BARDON Investissement

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Compte tenu de l'attractivité et du potentiel de développement de la commune de Plescop, la société Laser Game Evolution de St Avé a souhaité s'implanter sur notre territoire et compléter ainsi l'activité du Breizh Soccer située juste en face. Dans ce contexte, la société prévoit d'employer deux personnes à temps complet et une personne à mi-temps sur le site.

A cette fin, elle a confié la construction des murs à un professionnel affirmé, le Groupe BARDON, dont le siège est situé à St Grégoire (35). C'est au demeurant ce groupe qui avait construit le bâtiment du Soccer. La société Laser Game sera donc exploitant/locataire de l'activité.

1) Le projet : Le Groupe BARDON envisage de construire un bâtiment de 680m² m² environ au sein de l'espace d'activités comprenant un accueil, une salle de réception, une salle de jeux salle équipements gilets, une salle debriefing, un bureau et des sanitaires.

2) Emprise concernée : Le terrain du projet de Laser Game est constitué des parcelles suivantes :

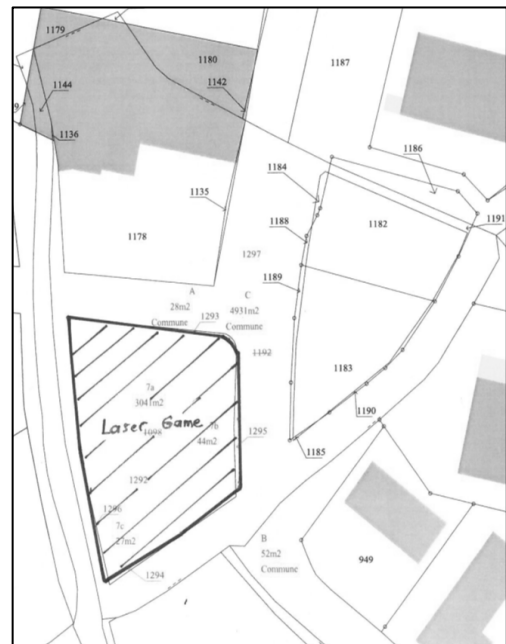
- E 1292 (3041m²)
- E 1295 (44m²)
- E 1296 (27m²)

Ces parcelles proviennent des parcelles E 170- E 804 et E 169

3) Condition de la cession

Par lettre du 26 janvier 2016, M. Vincent BARDON, directeur du Groupe BARDON Investissement, nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé dans le lotissement 5 de l'espace d'activités. Il est donc proposé d'approuver cette cession dans les conditions suivantes, sous les réserves d'usages liées à l'obtention d'un prêt et du permis de construire purgé de tout recours :

- Vendeur : Commune de PLESCOP
- Acquéreur : Groupe BARDON, ou toute autre structure juridique pouvant se substituer à lui
- Surface : 3112 m² (E 1292-E1295-E1296)
- Prix : 48 € HT le m² conformément à l'avis de France domaines en date du 16 novembre 2015, auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 53,49 € avec une TVA sur marge incluse de 6,33 €/m² calculée au taux actuel de 20 %, la TVA définitive pouvant évoluer en fonction des taux et/ou de la surface exacte résultant du plan de bornage définitif.



Toutefois en raison du classement en zone humide d'une petite bande de terrain, d'une surface de 55 m² environ qui est inconstructible, la commission développement économique réunie le 27 janvier 2016 propose de céder cette portion au prix de 0.38 € HT le m².

Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH précise à Fabien LEVEAU qu'il s'agit bien là d'un transfert d'activité du site de St Avé. Celui-ci se montre alors rassuré car une 3^{ème} création d'un lazer game dans le secteur aurait été problématique pour la pérennité de l'ensemble.

Cyril JAN rebondit sur cette inquiétude en demandant si une étude de marché a été réalisée. Raymonde BUTTERWORTH lui répond qu'elle n'a pas eu connaissance d'une telle étude mais qu'il s'agit là de professionnels aguerris dont l'offre complète par ailleurs celle de Soccer. Cyril JAN insiste néanmoins sur le risque et sur les conséquences de supporter un nouveau bâtiment vide. Bernard DANET estime qu'une étude de marché n'aurait pas apporté grand-chose car il s'agit de professionnels qui connaissent bien les risques. Cyril JAN considère que le départ démontre le contraire. Bernard DANET rétorque que cela ne démontre rien car le projet est justement de faire évoluer l'entreprise dans un cadre différent.

Fabien LEVEAU maintient qu'il aurait été utile de posséder des données. Jean Louis LURON indique que le site est facile d'accès et qu'il draine du public et que le projet n'entre pas en concurrence avec le Speed park qui connaît un meilleur fonctionnement mais sur une offre différente. A Cyril JAN, qui souligne de nouveau un risque de concurrence préjudiciable, il indique que les professionnels connaissent les contraintes et les risques du secteur, ce que confirme le maire en précisant que l'importance de l'investissement induit nécessairement une sérieuse réflexion en amont.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Développement économique et emploi et "Finances et travaux » des 27 janvier 2016 et 2 février 2016, le conseil municipal est invité à :

- **accepter la cession de terrain dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.) le terrain devant être rétrocedé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non-respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 9 février 2016

16-2. Finances – Compte administratif 2015 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Les articles L.2241-1 et L.2241-2 du code général des collectivités territoriales disposent que l'assemblée délibérante doit débattre une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité, ou les personnes morales agissant pour son compte, et que ce bilan, accompagné d'un tableau des cessions et acquisitions, est annexé au compte administratif.

A). Les cessions

Les cessions immobilières peuvent traduire une diminution du patrimoine communal, ce qui explique leur rareté, sauf, naturellement, lorsqu'elles interviennent lors d'opérations d'aménagement dédiées à l'habitat et/ou au développement économique.

	M ²	%
Economie	1318	81,11%
Habitat	307	18,89%
Total	1625	

En 2015, les cessions liées à l'habitat correspondent à des régularisations d'anciennes cessions liées à des déclassements de voies inusitées ne desservant plus qu'une propriété unique en secteur agricole (307 m²). A cela s'ajoute la vente de terrain à Kerluherne (1318 m²).

B). Les acquisitions

L'année 2015 constitue une année importante en termes de développement puisqu'elle se traduit par l'acquisition d'une surface significative du foncier nécessaire à la réalisation de la future Zac de Park Nevez (57 810 m²), ainsi que par l'acquisition de réserves en

	M ²	%
Développement	60 629	99,54%
Habitat	280	0,46%
Total	60 909	

cœur de bourg, également importante pour notre devenir (2819 m² : ancienne école Ste Anne).

Les acquisitions liées à l'habitat correspond à une régularisation. La parcelle concernée constitue aujourd'hui un élément de la voirie et est utilisée pour le passage d'une canalisation d'eau potable.

Annexe : Tableau des cessions et acquisitions

Le conseil municipal a ainsi pris acte et a débattu du bilan des cessions et acquisitions foncières présenté lors des commissions "Finances et travaux" du 2 février 2016.

Délibération du 9 février 2016

16-3. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2016

Le maire, Bernard DANET et Raymonde BUTTERWORTH lisent et développent, chacun en ce qui les concerne, le rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget et de ses éléments les plus saillants pour les années à venir (les sommes y sont le plus souvent exprimées en kilo-euros, c'est-à-dire en millier d'euros).

Toutefois, la présentation de ces éléments d'analyses, nécessaires au débat serein des élus sur l'avenir des finances locales, n'a jamais constitué un exercice facile.

Cette année, cet exercice relève d'un numéro d'équilibriste tant notre environnement juridique et financier est fragilisé par la multiplication de mesures parfois contradictoires qui le rendent particulièrement instable et tendu, comme le dénoncent les associations d'élus, toutes tendances politiques confondues. Le pacte de stabilité a laissé la place au pacte de fébrilité : chaque année, chaque mois, chaque jour presque, apporte sa charge nouvelle, directe ou indirecte, ou sa suppression de recette, directe ou indirecte, qui, ajoutées les unes aux autres, pèsent lourdement sur la lisibilité des finances locales.

Un seul mot d'ordre semble se dessiner : réduire, réduire et encore réduire. Mais cette injonction s'avère difficilement conciliable avec un besoin social grandissant qui doit permettre aux uns et aux autres de faire société.

C'est dans cet étroit chenal que le débat d'orientations budgétaires 2016 essaiera de tracer un chemin, une voie, dont les bornes sont l'enfance, la sécurité et le développement durable et solidaire de notre territoire.

Mais avant de tracer ce chemin à l'échelon local, il convient de décrire brièvement le contexte national dans lequel nous évoluons pour mieux comprendre nos limites et nos possibles.

I. CONTEXTE GENERAL NATIONAL

A. Une croissance mondiale décevante, une croissance nationale « résistante »

La croissance mondiale fait cette année l'objet d'un consensus des analystes : elle devrait être inégale et décevante. Décevante parce que les indicateurs économiques des pays dits « émergents », qui tiraient peu ou prou la croissance à la hausse, sont le plus souvent au rouge. Le Brésil et la Russie n'arrivent pas à s'extraire de la récession et la Chine connaît un nouveau tassement de son économie, même si la perspective du « crash » annoncé semble s'infléchir. A cela s'ajoute une croissance moins prometteuse aux Etats-Unis, principalement en raison du fort tassement du coût des matières premières et des énergies (ex. : le baril de pétrole se stabilise bien en-deçà de 40 \$, notamment), ce qui rend sans doute prématurée la décision de la banque centrale américaine d'orienter ses taux directeurs à la hausse, pénalisant par ailleurs les emprunteurs que sont les pays émergents.

La croissance de la zone euro devrait voir se confirmer une légère reprise estimée à +1,7 %. Cette dernière, par ailleurs inégale au sein de la zone euro, contribuera donc difficilement à la reprise de l'emploi et, partant, à la restauration durable de la confiance des ménages nécessaire à une économie apaisée. Les prévisions mondiales pessimistes ont au demeurant déstabilisées les bourses en ce début d'année, au point que la Banque centrale semble finalement renoncer, cette année encore, à orienter ses taux à la hausse. Cette stabilité des taux, ajoutée à la baisse des matières premières et à l'appréciation du dollar, pourrait permettre d'apprécier la croissance européenne.

La croissance française fait en revanche beaucoup plus débat, même si le risque de récession semble s'éloigner d'un avis unanime. Les analystes oscillent donc entre une croissance estimée à +0,7% pour les plus pessimistes (d'inspiration plutôt libérale, ils estiment que la France ne dispose pas des ressorts nécessaires à une reprise forte : manque de compétitivité, de flexibilité, etc.), et +1,8 % pour les plus optimistes, dont l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui table sur la baisse conjuguée du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt, ainsi que sur des politiques budgétaires moins restrictives.

Cette dernière tendance se vérifie en effet souvent l'année précédant les présidentielles, mais le soutien budgétaire national a été obtenu cette année, comme l'an passé, au prix de coupes ciblées dans les finances locales. En effet, malgré les fortes invitations à la modération émises par les associations d'élus locaux, passées inaperçues en raison des événements du 13 novembre, le gouvernement a fait le choix d'abaisser de 3,5 milliards l'enveloppe des dotations dues aux collectivités locales.

Pour sa part, l'Insee prévoit une appréciation de l'ordre de 1% à la mi-2016, ce qui accrédirait le scénario raisonnablement optimiste du gouvernement.

B. La poursuite de la dégradation de l'épargne des collectivités locales

La loi de finances pour 2016 poursuit la mise en œuvre de la loi de programmation sur l'évolution des finances publiques en prévoyant une baisse de 3,5 milliards d'euros de l'enveloppe des dotations.

Cette baisse, dont la brutalité ne connaît pas de précédents et qu'aggravent de surcroît des transferts de charges coûteux, contribue à une forte dégradation de l'épargne des collectivités locales dont les analystes prévoient une reprise de l'endettement. En effet, la soudaineté de ces baisses ne permet pas aux collectivités de reconstituer aussi rapidement des marges dans la mesure où leurs charges de structures sont relativement rigides.

La commune de Plescop n'échappera évidemment pas à cette baisse puisque, outre la reconduite de la baisse de 85 KE qu'elle a subie l'an passé, la suppression des 164 KE/an de la fraction bourg-centre reste confirmée et, à cela, s'ajoutera la suppression de la dotation nationale de péréquation d'un montant estimé de 70 K€/an minimum, soit un manque à gagner de 319 KE/an, soit encore l'équivalent de deux médiathèques sur un mandat.

Si l'année 2015 s'est traduite par une atténuation de cette chute, en raison d'une gestion prudente mais aussi d'un meilleur rendement des recettes, la dégradation de notre épargne sera néanmoins plus accentuée en 2016 sauf si, notamment, la dotation nationale de péréquation est en partie compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale, ce qui ne semble toutefois pas être le cas.

Cette situation doit donc inviter les élus locaux que nous sommes à faire des choix forts.

Pour 2016, notamment, nous souhaiterions orienter nos dépenses d'investissement comme de fonctionnement vers des cibles prioritaires que sont la famille (et l'enfance/jeunesse en particulier), la sécurité et l'accessibilité, ainsi que le développement durable et solidaire du territoire (avec un accent posé sur la lutte énergétique, le développement du bio, et la solidarité sociale).

Ces lignes directrices, ces bornes d'un chemin difficile et caillouteux, doivent nous permettre de construire le budget 2016, qui porte en son sein une partie des budgets suivants, en trouvant un équilibre raisonnable entre :

- la hausse des recettes de fonctionnement ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'optimisation des recettes d'investissement ;
- la forte priorisation des dépenses d'investissement ;

II. BUDGET PRINCIPAL

A. Les grandes orientations budgétaires du mandat et de l'année 2016

1) Le programme du mandat et les autorisations de programme

a) Les autorisations de programme

La commune de Plescop a mis en place depuis près de 15 ans des autorisations de programme et de crédits de paiement qui permettent d'embrasser rapidement la somme des engagements lourds initiés par la collectivité :

Budget principal

N°	Objet	Prog	Art.	PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
					2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
2012-1	Voirie	52	2315	1 962 755		748 325	344 430	330 000	180 000	180 000	180 000
2014-2	Rénovéclair	52	2315	156 727		2 987	79 740	37 000	37 000		
2013-3	Classe numérique-Cadou	61	2183	27 822		20 822	7 000				
2013-3	Classe numérique-Dolto	64	2183	13 667		8 667	5 000				
2014-4	Espace enfance multifonctionnel	125	2313	1 843 362	31 367	54 309	1 701 685	56 000			
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	109 531		18 531	18 000	17 000	16 000	25 000	15 000
2016-6	Agenda Accessibilité programmée	47	2313	34 440			10 000	13 000	11 440		

Budget d'assainissement

N°	Objet	Prog	Art.	PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
					2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
2016-1	Assainit 2016	16	2315	242 700			160 750	150 000	80 000	80 000	80 000

b) Le programme prévisionnel du mandat :**- Un contexte financier difficile**

Comme nous l'avions indiqué l'an passé, la crise financière survenue en 2008 a conduit certains états à mettre en place des politiques de rigueur qui se sont traduites, pour l'essentiel, à une réduction plus ou moins forte de la dépense publique.

Dans ce contexte, Bercy a décidé de concentrer son tir sur la dépense publique locale ; celle-ci s'est traduite par une chute brutale du dédommagement du par l'Etat aux collectivités locales en raison des missions régaliennes qu'elles assurent pour son compte (état civil, urbanisme, etc.). Pour la commune de Plescop, ces mesures se traduisent par une perte de près de 1000 euros par jour.

C'est dans ce contexte, encore un peu plus lourd cette année, que nous avons la charge de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement qui pourra évidemment évoluer en fonction de la dynamique de nos ressources et/ou de la maîtrise de nos dépenses.

- Une programmation nécessairement évolutive

S'il apparaît aujourd'hui difficile de considérer que nous pouvons arrêter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) définitif, dans un contexte institutionnel, juridique et financier particulièrement chahuté, notamment par la loi NOTRe, il est en revanche possible de donner quelques perspectives susceptibles d'évoluer. Forcée par des convictions, mais dégagée de toute idéologie visant à la sanctuariser, la gestion locale se doit avant tout d'être pragmatique.

	BC	HBC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEVELOPPEMENT DURABLE								
Transversalité								
Agenda 21	51							
Etude de développement sportif	21							
Plateforme interactive	47							
Assainissement et qualité de l'eau								
Réhabilitation assainissement	740							
Création d'une saulaie	200							
Extension de la station	1150							
Politique foncière (Portage)								
Park Nevez	365							
Kerluherne II	750							
Tréhuinec II	280							
AMENAGEMENT								
Centre-bourg	510							
Voirie et réseaux	1852							
Jardins du Moustoir	50							
Park Nevez (Portage foncier)		Zac						
Sécurisation Av. Gal de Gaulle	268							
Cheminement doux	65							
ADAPT (Accessibilité)	65							
ENFANCE								
Espace enfance multifonctions	1810							
Maison de l'enfance	140							
Préau Cadou	36							
Préau Dolto	35							
Rénovation Dolto	55							
Ecole numérique	61							
Restaurant scolaire (acoustique)	48							
CULTURE ET LOISIRS								
Maison des loisirs et de la culture	1830							

Médiathèque	110							
ECONOMIE								
Signalétique commerciale	25							
Marché de producteurs locaux et bio	125							
SPORT								
Terrain en herbe d'honneur	600							
Terrain de football synthétique (100% CD56)		750						
Piste d'athlétisme (100% CG56)		200						
Vestiaires et tribunes	450							
Local boulistes	80							
Salle raquette	900							
SERVICES								
Atelier Espaces verts / Voirie	500							
Divers investissements	690							
TOTAUX	10424	4435	2138	4273	2220	1143	2605	2480

Il ne s'agit là bien entendu que d'une prospective intentionnelle susceptible d'évolution en fonction des besoins et des ressources effectives dont disposera la commune. Ce plan pourra évidemment être amendé sous la forme de compléments, d'annulations, de reports ou de lissages. Le secteur sportif en particulier appellera des choix importants en fonction du résultat définitif de l'étude de développement en cours et du positionnement du conseil départemental sur ce projet.

c) Les impacts exogènes et endogènes des orientations budgétaires

Rapport synthétique sur l'état de la collectivité en matière de développement durable et solidaire

Par la mise en place d'un agenda 21 (financée dans son budget 2015 et poursuivie dans son budget 2016), la commune s'est résolument mise en situation d'aboutir à un projet de développement durable et solidaire concret de son territoire.

Ce projet a permis de dresser un diagnostic général de la collectivité (joint en annexe) qui a fait ressortir plusieurs enjeux/objectifs du mandat résumables ainsi :

- 1) Sensibiliser aux enjeux du développement durable : énergie ; biodiversité, aménagements (densité), écoles/TAP...
- 2) Renforcer la centralité du bourg en conciliant densité, attractivité, convivialité,
- 3) Encourager et sécuriser les mobilités douces et transports collectifs : piétons, vélos, cadences et connexions des bus...
- 4) Préserver les ressources : terres agricoles, encourager les pratiques d'agriculture durable, réduire les déchets
- 5) Développer les énergies renouvelables, poursuivre les économies d'énergies
- 6) Préserver les espaces naturels : trames vertes et bleues (réglementation, découverte, loisirs...)
- 7) Favoriser les commerces du bourg et les circuits courts, encourager l'artisanat (économie circulaire...)
- 8) Développer les coopérations et mutualisations intercommunales (énergie, eau, culture)
- 9) Mobiliser les Plescopais et développer la concertation : comités, co-construction, co-financements...

Cette feuille de route générale se décline en un programme d'actions concrètes qui, conformément à l'esprit même de l'agenda 21 s'établit bien entendu de manière concertée, en y associant autant que possible la population et les corps intermédiaires (associations). Le projet de développement de la commune devrait pouvoir aboutir à ce programme d'actions concrètes et lisibles dès cette année mais, d'ores et déjà, parce que le développement durable est une affaire quotidienne, la commune a engagé des actions importantes qui trouvent leur traduction dans le budget 2015 et dans les orientations 2016 :

- dans le domaine énergétique : en 2015, nous avons commandé une étude diagnostic auprès de Vannes agglomération qui a permis d'aboutir à une programmation pluriannuelle des travaux d'amélioration de la performance énergétique de notre parc immobilier, soit à l'occasion de constructions neuves (l'espace multifonctions qui sera passif : plus de 1,7 M€), soit par des travaux de rénovation (ex. : 10 KE env. de travaux électriques) ; tout ne pourra en effet être réalisé en un jour mais les mesures les plus urgentes et les plus directement accessibles sont intégrées aux orientations 2016 ;
- dans le domaine de l'aménagement et du logement social: bien que ces actions s'exécutent pour l'essentiel hors budget, la commune a assigné au dernier îlot de la Zac des jardins du Moustoir une tonalité plus fortement durable en y prévoyant une opération préfigurant la Zac de Park Nevez. La commune poursuivra ses efforts, hors budget, pour mettre en place une Zac conciliant la nécessité d'un développement durable et solidaire avec la même nécessité de la rendre accessible aux jeunes ménages.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement du logement social, la commune devrait intensifier ses efforts en matière de production de logements sociaux (entre 40 et 104 € selon qu'elle participe ou pas au programme de l'ilot IB dès 2016) et poursuit sa réflexion sur la formule à retenir pour l'aménagement du secteur du presbytère ;

- dans le domaine de l'enfance : la commune poursuit cette année encore la mise en place de l'école numérique. Ce projet participe à réduire la fracture numérique (projet solidaire) mais également la consommation de papier.

Par ailleurs, les orientations budgétaires intègrent la renégociation du coût des matières premières du restaurant scolaire (de -15% à -23%), obtenue par le recours à un nouveau groupement d'achat (Agora), qui nous permet de financer plus aisément le développement du bio au restaurant, en partenariat avec le GAB 56 et le pays de Vannes ; l'objectif serait d'attendre les 25 % ;

- dans le domaine économique : la commune a initié un marché de producteurs bio et locaux en 2015 qu'elle entend soutenir en 2016, notamment en révisant notamment ces tarifs afin de fidéliser un réseau producteurs et d'acheteur qui contribuent à animer le centre-bourg par ailleurs ;
- dans le domaine de la citoyenneté, nous avons également mis en place des comités participatifs, qui ne génèrent pas à ce jour des dépenses importantes car ils sont animés par les élus et les citoyens ; mais les actions qu'ils pourront suggérer se traduiront évidemment en dépenses concrètes (sécurisation des déplacements, animation du bourg, actions culturelles partagées, etc.).

Globalement, les orientations budgétaires 2016 sont donc irriguées, en fonctionnement comme en investissement, de cet esprit de consommer raisonnable et durable. Cela prend du temps, celui de la pédagogie, mais nous avançons bien.

Rapport sur les relations à l'intercommunalité et à la mutualisation

Les orientations budgétaires ne traduisent pas cette année de forts impacts liés au schéma de mutualisation de Vannes agglomération car celui-ci n'induit des bouleversements importants.

Jusqu'ici, il existait des services mutualisés entre des communes, valorisé (Relais intercommunal parents assistants maternels, service de soin à domicile, plan intercommunal de formation, etc.) ou non (prêt de matériels, partage d'information et d'expérience, aide juridique, groupement de commandes etc.), ainsi qu'avec Vannes agglomération (instruction du droit des sols, prise en charge d'actions scolaires à vocation culturelles ou sportives, etc.).

Le schéma de mutualisation 2015 visait pour l'essentiel à valoriser cet existant.

Le schéma de mutualisation pour les années 2016 et suivantes s'était donné pour objectif d'apporter sur l'ensemble du territoire une montée en charge partagée de l'expertise afin de rendre un meilleur service à ses habitants. S'il n'est pas encore approuvé à ce jour, ces grandes lignes sont à ce jour connues qui initieraient pour l'essentiel la création de services communs à la carte, c'est-à-dire que les communes adhèreraient librement à un service payant en fonction de leurs besoins, ou de leurs moyens :

1. Système d'information : il serait créé un service commun entre Vannes agglomération (dont le responsable vient de quitter la collectivité) et la ville de Vannes qui assurerait dans un premier temps une mission d'expertise pour la définition des besoins et la consultation des entreprises, puis, dans un second temps, qui construirait progressivement un schéma directeur territorial priorisant les infrastructures puis les applicatifs ;
2. Commande publique : il s'agirait d'un service commun payant à la carte apportant un soutien à la consultation des prestataires (définition et expression des besoins, analyse des offres), à la gestion de groupements de commande puis à l'instauration progressive d'une politique d'achat ;
3. Conseil juridique : il s'agirait d'un service commun payant à la carte de réponses d'experts ;
4. Médiathèques : c'est là le projet le plus intégrant qui tend à instaurer une véritable mutualisation des moyens, notamment par le développement d'un portail numérique commun permettant d'accéder à un fonds documentaire réparti sur le territoire et accessible à tous ; la politique tarifaire constitue cependant un point d'achoppement puisque certaines médiathèques ont adopté la gratuité, sans toutefois posséder un fonds très fourni, alors que d'autres disposent d'un fonds conséquent mais des tarifs élevés ; d'autres encore, comme la commune de Plescop, ont adopté une tarification symbolique (qui n'a évolué que d'1 euro en 8 ans cette année) au regard de l'importance du fonds dont elles disposent.

Si la commune de Plescop pouvait à terme optimiser son système d'information au travers de l'intercommunalité, ce qu'elle demande depuis près de 6 ans avec quelques autres communes, elle ne bénéficiera en revanche que très peu des autres services puisqu'elle dispose déjà de ressources internes et accède déjà à un réseau informel d'experts. Le développement des médiathèques pourrait en revanche faire évoluer sa politique tarifaire...

2) Les orientations du budget 2016 et l'évolution des grandes masses budgétaires

a) En fonctionnement : confirmer les efforts en faveur des familles et du développement durable en maintenant l'épargne brute à un minimum de 300 KE avec pour objectif d'atteindre 500 KE malgré la nouvelle baisse des dotations de l'Etat

Une dépense de fonctionnement engagée sans réflexion préalable reste durable ou s'avère très difficile à mettre en question mais, à l'inverse, une dépense de gestion nécessaire non engagée peut devenir problématique si elle ne permet plus d'assurer une qualité de service rendu à la population. Un équilibre doit donc être trouvé chaque année, en ne manquant pas, à chaque fois, de mettre nos décisions en perspective.

Dans ce contexte, nous avons connu ces dernières années une progression significative des dépenses de gestion, notamment celles liées au coût de l'énergie et aux dépenses de personnel.

Les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour des raisons environnementales mais aussi économiques ; si ces dépenses ont connu une baisse notable en 2015, il faut reconnaître qu'elle est surtout liée à la chute des prix et à une renégociation de nos abonnements. Il faut donc aller plus loin et profiter de ces baisses importantes pour intensifier nos efforts dans la lutte énergétique durable (poursuite de la pose de régulateurs de lumière, de chauffage, recours aux Leds, etc. : +8 KE).

En fonctionnement, **l'effort en faveur des familles (et de l'enfance/jeunesse en particulier)** s'exprimera par l'amélioration des activités et des conditions d'accueil des enfants dans les structures de loisirs ou les écoles (+31 KE env.), ainsi que l'extension de l'ouverture du multiaccueil, portée de 4 à 5 jours en 2015, qui donnera sa pleine mesure en 2016 (+60 KE env.).

A cela s'ajoute, la variation des autres frais de personnel nécessaires au bon fonctionnement des services (+138 KE), notamment pour assurer des **remplacements obligatoires dans les services enfance** (+43 KE) ou pour favoriser la résorption de l'emploi précaire (+22 KE). A ce stade, il est précisé que, la valeur du point d'indice des fonctionnaires étant gelée depuis plus de 6 ans, seuls les avancements de grade ou d'échelon envisagés apportent du pouvoir d'achat pour les agents de la commune (+14 KE, soit 0,29% du budget de fonctionnement).

Enfin, pour continuer à développer nos politiques publiques mais aussi à investir, nous veillons autant que possible à la nécessité de la dépense. Ainsi, notamment, le renforcement de l'introduction du bio au restaurant scolaire sera en principe compensée par la renégociation des prix des matières premières en recourant à un nouveau groupement d'achat (Agora).

Ces économies de gestion ne seront toutefois pas si simples à réaliser car nous sommes durablement confrontés à des charges importantes, dont la gestion des temps d'activités périscolaires qui a induit des frais de personnel directs (animateurs) et indirects importants (remplacements), ainsi qu'un alourdissement induit de la charge de travail (remplacement, relation avec les familles, etc.).

Nous restons néanmoins dans l'objectif de limiter la dégradation de notre épargne à 300 KE (en estimation basse) en espérant atteindre les 550 KE (en estimation haute), car il nous est impératif de couvrir au minimum le capital de la dette et même, évidemment, de financer une part plus significative de nos investissements.

- Un rapport recettes/dépenses réelles affaibli en prévision et à dynamiser en réalisation

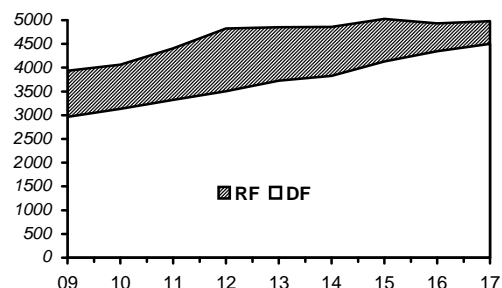
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RF	3935,86	4065,48	4407,21	4823,48	4850,90	4856,19	5030,26	4929,31
DF	2967,22	3133,61	3319,65	3505,16	3727,55	3828,12	4132,18	4347,38

En raison de la forte dégradation des recettes institutionnelles (DGF, DSR, etc.) programmée jusqu'en 2017, et de la hausse des charges induites, nous avons construit les orientations budgétaires 2015 en retenant un rapport recettes/dépenses réelles défavorable, mais en nous donnant un objectif supérieur de redressement de ce rapport.

En raison de la dynamique de certaines recettes, dont certaines sont en partie conjoncturelles (taxe d'enregistrement : +117 KE, produits directs et indirects des services : +76 KE) et d'autres structurelles (impôts : +49 KE), l'objectif haut que nous nous étions donné (500 KE) a été largement dépassé pour atteindre 768 KE env.

L'autofinancement se situerait donc dans une fourchette de 350 KE (hypothèse basse retenue) à 550 KE (hypothèse haute en objectif 2016), mais nous n'avons plus de visibilité au-delà de 2017.

En projection, celle-ci pourrait se maintenir dans un tuyau 300 KE à 450 KE, selon nos choix de gestion et de développement.



- Une baisse significative de l'épargne brute

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TE	23,26	21,88	23,96	26,61	22,55	20,61	17,40	11,27

Le taux d'épargne est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles.

L'évolution de ce ratio doit être surveillée car il est déterminant pour le financement des futurs équipements. Lors de forts investissements, sa diminution génère un besoin d'emprunt renforcé, lui-même producteur de frais financiers susceptibles de dégrader un peu plus l'épargne brute.

Le taux réalisé en 2015 est de 17,40 % env. contre 11% prévus lors du DOB. Même si ce décalage prudentiel apparaît chaque année, il conviendra de toujours se montrer vigilant. L'épargne doit de toute façon toujours couvrir le capital de la dette et participer au financement de l'équipement en sus.

Année	TE
09	23,26
10	21,88
11	23,96
12	26,61
13	22,55
14	20,61
15	17,40
16	11,27

- Des charges de structures relativement contenues, mais à toujours surveiller

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RCS	0,47	0,49	0,48	0,48	0,50	0,52	0,55	0,58

Rigidité des charges de structures : Charges de personnel (012), contingents obligatoires (655), charges financières (c/66) sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la capacité de la commune à maîtriser l'évolution de ses charges. En moyenne, il ne doit normalement pas excéder 0,67 point durant plus de 2 ans.

Pour situer son évolution, il convient de préciser que le niveau de rigidité était estimé à 0.56 en 2015. Sa bonne tenue est liée à l'absence d'emprunts forts, malgré les investissements structurants très lourds réalisés. Les charges de personnel pourraient en revanche peser si nos recettes ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être pour une commune de notre strate.

En projection, nous devrions pouvoir nous maintenir autour de 0.58/0.62 de manière durable, sous réserve d'une bonne maîtrise des frais financiers et de personnel, sans création de services ou de postes nouveaux.

Année	RCS
09	0,47
10	0,49
11	0,48
12	0,48
13	0,50
14	0,52
15	0,55
16	0,58

c) En investissement : parvenir à un niveau d'investissement moyen annuel situé entre 1,2 et 1,5 million d'euros, voire au-delà si des apports exogènes le permettent

L'an passé, nous avons réalisé près de 2 millions de travaux et d'acquisitions. Cette année, nous prévoyons d'engager, au stade des orientations budgétaires, près de 3,3 millions de travaux et d'acquisitions ce qui constituerait un très haut niveau au regard de nos moyens.

En l'état, le projet de programme d'investissement fait une **très large place au secteur de l'enfance et de la jeunesse**, principalement en raison des 1,7 millions environ affectés à l'espace multifonctionnel, auxquels s'ajoutent 150 KE environ liés à la maison de l'enfance (dont 60% des travaux correspondent à de la rénovation énergétique).

Les travaux de sécurité, qu'il s'agisse des travaux routiers ou des interventions sur les équipements (mise aux normes électriques, etc.), prennent également une large place puisque qu'ils représenteraient 16% de l'investissement net. Ils comprennent pour l'essentiel la programmation des travaux de l'avenue du Gal de Gaulle (268 KE env.) ainsi que diverses enveloppes pour les travaux de sécurisation de l'avenue de la Paix ou des bâtiments.

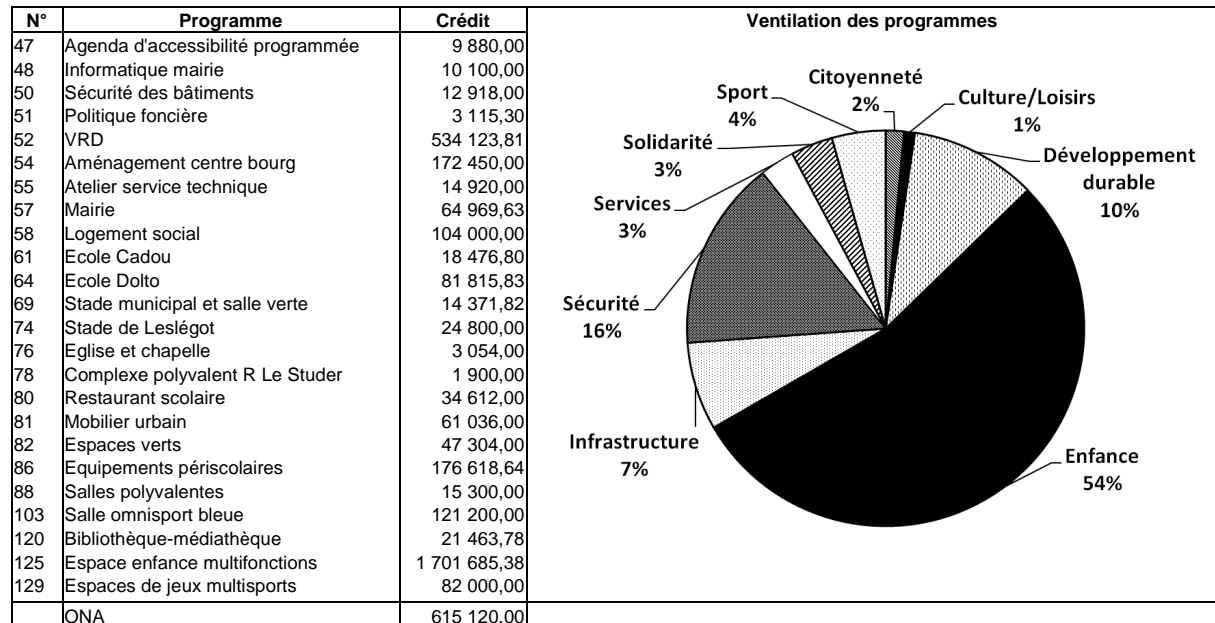
Le développement durable de notre territoire et de nos équipements se verrait également doté d'une enveloppe appréciable de 10% de l'investissement net correspondant essentiellement à des travaux énergétiques (320 KE environ dans l'espace multifonctions, la maison de l'enfance, l'école Dolto, la médiathèque).

Mais ces orientations intègrent également des éléments importants de notre politique, qu'il s'agisse de la **mise en valeur des relations citoyennes**, avec la création de la plateforme d'échange numérique avec les citoyens, et plus particulièrement avec les familles (45 KE env.), ou encore des **actions de solidarité** prenant la forme d'un effort à la création de logements sociaux (104 KE) ou de travaux d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap (10 KE env.).

En matière de développement, les acquisitions foncières ne sont évidemment pas retracées dans le projet de budget puisqu'elles feraient l'objet d'un portage foncier pris intégralement en charge par les futurs acquéreurs.

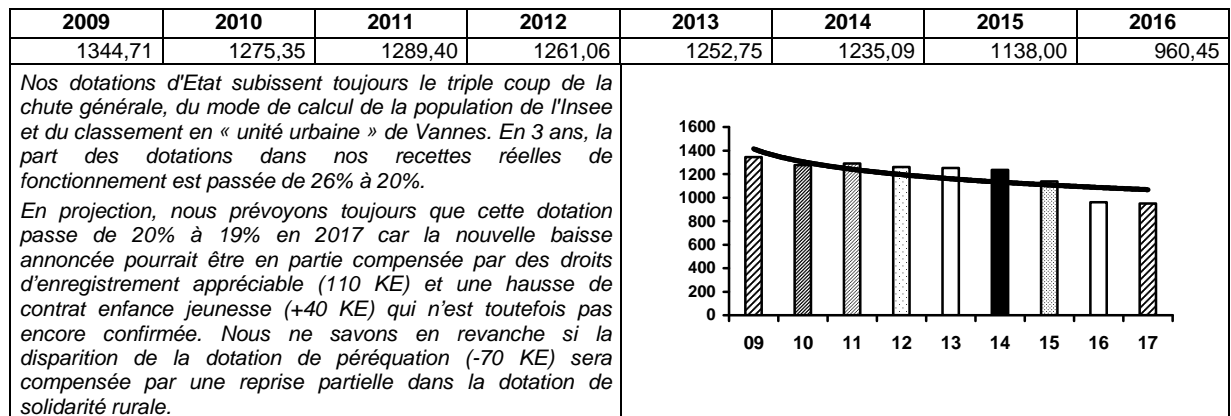
L'ensemble de ces investissements lourds serait équilibré par :

- des recettes d'épargne cumulée s'élevant à de 1221 KE env. ;
- un emprunt prévisionnel oscillant entre 1,5 million et 1,8 million d'euros à ce stade. Il s'agit bien évidemment d'un emprunt d'équilibre qui n'est jamais réalisé à la hauteur de sa prévision initiale mais, à ce stade, il paraît trop élevé. Au stade des orientations budgétaires, il apparaîtrait donc opportun de mieux lisser le programme d'investissement.



B. Un tassement des recettes courantes

1) La chute des recettes institutionnelles de l'Etat se poursuivrait



2) Les produits évolueraient de manière relativement modeste

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
460,81	484,73	502,88	494,28	536,08	545,49	612,5	631,42

Le service de restauration alimente ce poste à hauteur de 27%, le service enfance à hauteur de 27% et le remboursement des salaires du service assainissement et du CCAS à hauteur de 34.83% (en hausse en raison de la masse salariale du CCAS supportée par la commune).

Même si ces produits ne représentent globalement que 13% du budget général, nous devons rester vigilants sur une relative adéquation entre le coût du service et le tarif pratiqué. En effet, tout ce qui n'est pas supporté par le redevable, l'est par le contribuable au titre de la solidarité nécessaire à certains services éminemment sociaux (Restaurants scolaires, etc.).

3) Une faible hausse des bases fiscales

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2083,37	2261,23	2490,83	2695,39	2828,24	2983,02	3182,96	3190,14

Le seul produit des 3 taxes est suivi attentivement car il représente plus de 55.48% (+2.3 points) des recettes réelles. C'est notre seul vrai levier, dont nous souhaitons toutefois maintenir durablement les taux.

En 2016, ce produit ne devrait progresser que de +2,3 % en raison d'un taux directeur (+1%) et de la hausse des bases. En projection, le produit des trois taxes pourrait varier de 2674 KE en 2015 à 2777 KE en 2017, sans hausse des taux. Cette projection tient compte d'un rythme moyennement soutenu.

Comme nous l'avions évoqué l'an passé, la progression du produit fiscal ralentit, nos dotations se tassent et nous ne pouvons guère faire évoluer nos tarifs sociaux, alors que nos charges progressent en raison d'éléments exogènes mais aussi de la nécessité d'apporter des services complémentaires aux Plescopais. Seul le développement permet d'entretenir une dynamique des bases.

C. Des charges courantes dont l'évolution à la hausse est très hétérogène

1) Une hausse importante fortement liée au développement des services et soumise à des aléas conjoncturels très variables

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1801,90	1960,56	2091,71	2292,31	2366,57	2500,62	2744,43	2925,00

Les frais salariaux s'apprécieraient de manière importante :

- longues maladies et maternité : +73 KE
- développement (multiaccueil, école) : +62 KE
- résorption de l'emploi précaire : 22 KE
- le glissement vieillesse technicité (GVT) : 14 KE
- Hausse de cotisation : 10 KE

C'est moins le GVT que les remplacements et le développement des services qui tire la masse salariale à la hausse même si, encore une fois, pour être tout à fait juste, il conviendrait de retraiter cette masse en la situant à 2 734 KE si l'on exclut le coût du CCAS et du service assainissement.

2) Une progression constante des participations extérieures

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
277,10	284,31	300,93	303,02	322,18	347,93	389,86	376,5

Le compte 65 (DF 653 déduit) baisserait en raison de la hausse modérée de nos participations et subventions, voire d'une baisse de l'enveloppe versée au titre du contrat d'association qui serait liée à la hausse importante du nombre d'enfants en maternelle publique et un faible nombre d'entrée de Plescopais à la maternelle privée.

En projection, cette enveloppe pourrait reprendre à la hausse afin d'apporter un soutien plus important au CCAS ou à l'école Ste Anne si la composition de l'évolution de ses effectifs (et surtout sa composition) lui est plus favorable.

3) Une hausse plus contenue des charges de développement

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
813,91	825,16	873,90	859,24	974,88	929,03	932,92	1046,78

Ces comptes (c/ DF 011 et DF 653) devaient augmenter de +9.47% l'an passé au stade du DOB mais ils ont finalement été réalisés à un niveau presque équivalent (+0,42%).

Ces comptes pourraient toutefois s'apprécier de +10% env. en estimations prudentielles, en travaillant toujours activement à ne pas les réaliser afin de créer l'épargne nécessaire à l'investissement mais aussi au bon fonctionnement.

A l'avenir, ce chapitre devrait être relativement fluctuant d'une année à l'autre, en fonction des frais de réparation et d'entretien plus ou moins coûteux (peinture, etc.) et durant l'intervalle de la transition énergétique qui doit nous amener à être moins énergivores.

D. L'annuité de la dette toujours contenue

1) Une annuité de la dette en hausse plus ou moins significative en fonction du volume et du moment de l'emprunt

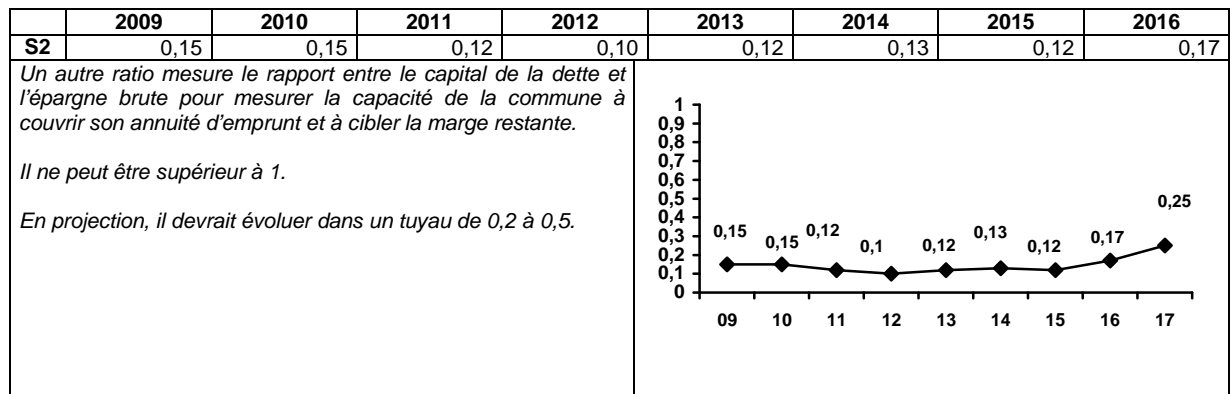
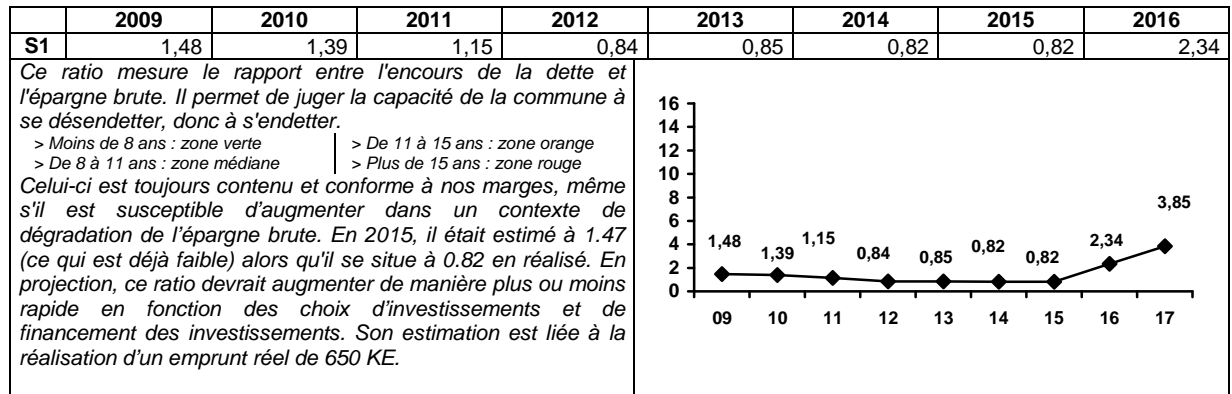
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
K	141,62	134,85	132,02	125,89	127,08	126,76	102,00	97,00
I	53,10	42,19	31,76	34,90	29,30	25,15	22,63	26,58

L'évolution de l'annuité de la dette est marquée par une baisse continue qui situe la commune de Plescop dans un niveau très enviable de dette par habitant (117€/ha env.).

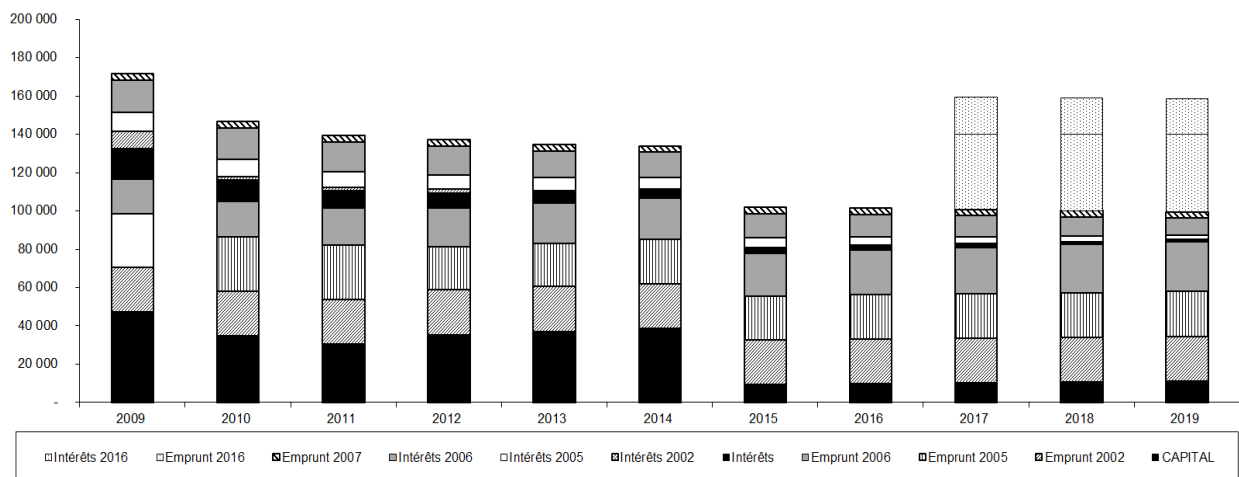
Ce niveau aurait dû augmenter l'an passé mais, en raison du glissement de l'investissement, l'emprunt s'est trouvé décalé sur 2017. Il convient donc de prévoir un emprunt d'équilibre de haut niveau mais qui pourrait n'être réalisé qu'en partie en fonction du degré réel de réalisation des investissements et du niveau de rentrée des recettes.

En projection, les intérêts réglés pourraient passer de 23 KE en 2016 à 45 KE en 2017/2018 si la commune arrive à lisser ses investissements et sa trésorerie en conséquence plutôt que de mobiliser un emprunt sur un pic d'investissement. Des recettes nouvelles liées à notre développement pourraient également nous aider à ne pas mobiliser trop fortement la dette au-delà de deux emprunts importants de l'ordre de 800 KE sur le reste du mandat. De là la nécessité de s'inscrire dans un tuyau raisonnable d'investissement de l'ordre de 1,2 à 1,5 M€.

2) Un ratio "solvabilité" toujours contenu



Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, avec une reprise en réhausse dès 2017 comprenant un emprunt de 650 KE mobilisé en 2016 auquel s'ajouterait une avance remboursable de la Caf 56 de 150 KE.



E. La priorité est donnée à l'investissement orienté vers l'enfance

1) Un effort d'équipement qui reste toujours important mais qui doit être mesuré

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1351,78	3029,04	3312,08	3864,72	2662,74	1154,52	1926,47	2898,21

Les communes en développement doivent répondre aux besoins d'équipement de leurs habitants, actuels et futurs, en tenant compte de leur progression possible de recettes comme de charges.

A Plescop, l'effort d'investissement s'est fortement concentré et développé autour des années 2006 à 2013, avant de se réduire significativement en 2014 à la faveur de l'achèvement du centre bourg et de la réalisation de l'espace enfance multifonction.

Pour l'avenir, il conviendrait de contenir les investissements dans un volume de 1200 à 1500 KE/an en moyenne, en intégrant la possibilité d'augmenter ce volume si nos recettes devaient être fortement dynamisées.

2) Un plan de financement de plus en plus complexe

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A	979,02	829,71	796,50	930,16	920,90	841,60	889,23	768,00
E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
S	165,03	371,52	248,51	776,92	729,82	136,60	169,67	455,00

Le recours à l'emprunt (E) est opportun pour financer les investissements bénéficiant à plusieurs générations. C'est une question d'équité fiscale. Nous devons toutefois en limiter le volume en raison de notre faible capacité de remboursement.

Or, cette année, nous connaissons un nouveau repli de notre épargne brute, que nous espérons maintenir autour de 500 KE.

Cela se traduirait par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1.1 à 1.2 millions d'euros qui, dans les faits, pourrait être réduit à 800 KE, voir en-deçà compte tenu du décalage habituel des investissements et de la possibilité d'augmenter notre épargne.

En projection, il convient de préserver un autofinancement minimum de 350 KE, et de préférence au-delà, de façon à toujours recourir de manière modérée à l'emprunt, étant précisé que la dette devrait se dégonfler à l'horizon 2019.

III. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Les grandes orientations

En investissement : après de fortes années d'investissements lourds, liées notamment à la restructuration complète des réseaux obsolètes du centre-bourg, nous connaissons une pause relative, en poursuivant toutefois la réhabilitation de nos réseaux destinée à contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau :

A court/moyen terme : l'achèvement de la rénovation du réseau du bourg (rue du Presbytère) qui évitera les eaux parasites ;

A moyen/long terme

- la réhabilitation du réseau EU périphérique du bourg destinée à réduire les eaux parasites, une fois la restructuration du réseau EU du centre-bourg achevée ;
- l'extension de la station d'épuration (à l'horizon 2019/2020). S'agissant de cette dernière, elle n'est pas et ne sera pas en état de sous-capacité au regard de notre développement actuel et futur. Cependant, la réflexion sur ce projet devra évidemment être menée très en amont et élargie à nos autres partenaires

que sont les communes de Vannes, le syndicat d'eau et d'assainissement de Vannes-Ouest ainsi que Vannes aggro à laquelle la compétence reviendra à partir de 2019/2020.

Dans ce contexte, et pour l'année 2016, les investissements interviendront dans une enveloppe de 700.79 KE destinée à financer :

- la rénovation du réseau : 281 KE env., dont une large partie concerne les rues du presbytère et Le Quintrec (155 KE), à des travaux de pré-aménagement du secteur de Kerluherne (90 KE) et divers travaux de reprise ou de pose de boîtes de raccordement (15 KE) ;
- le déficit antérieur reporté à hauteur de 198,5 KE ;
- et de manière plus marginale, mais néanmoins importante, des interventions et des équipements de sécurité et/ou de gestion liés à la station d'épuration (9,5 KE) ;

S'ajoutent à cela l'immobilisation des subventions (115 KE env.) et le remboursement du capital de la dette (57 KE comprenant une avance remboursable auprès de l'agence de l'Eau pour 12 KE env.).

En projection, le volume d'investissement devrait évidemment être beaucoup plus contenu que par le passé, en raison de moindres subventions et de la nécessité de nous constituer des marges destinées à financer l'extension à venir de la future station d'épuration en complément du financement issu des opérations publiques d'aménagement qui généreront ce besoin. Il convient même de préciser que les travaux de réhabilitation des réseaux pourraient être reportés pour bénéficier de subventions importantes de l'Agence de l'eau qui a récemment décidé d'en augmenter le taux mais en a conditionné l'accès à la production d'études préalables sur les concentrations des eaux parasitaires. Nos propres études nous semblent pertinentes et suffisamment récentes mais cela reste en débat.

En fonctionnement : Les charges courantes s'inscriraient dans le droit fil des prévisions antérieures qui laisseraient entrevoir un degré de réalisation beaucoup moins fort, compte tenu de l'importance des lignes prudentielles que comprend ce budget. En projection, ces charges devraient donc rester assez stables, sauf à ce que nous actionnons les lignes budgétaires prudentielles en raison de réparation de matériels, ce qui n'est pas exclu s'agissant d'une station d'épuration en service depuis plus de dix ans. Le volume des dépenses réelles varieraient de 290 KE prévus l'an passé (266 KE réalisés) à 287,5 KE prévus cette année.

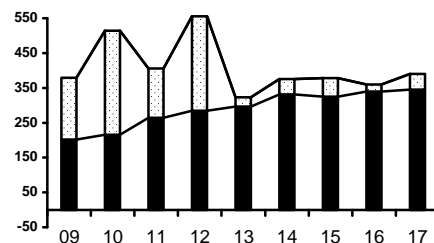
S'agissant des recettes, nous devrions enregistrer une baisse significative en raison d'un tassement de la progression de la redevance d'assainissement (335 KE) et surtout du très faible rendement de la participation pour financement de l'assainissement collectif (20 KE estimés). En projection, le rendement de ces recettes restera très contenu, compte tenu du tassement du développement, mais la participation pour le financement de l'assainissement collectif pourrait apporter ponctuellement des ressources complémentaires significatives. L'essentiel reste en tout cas de couvrir nos charges de gestion fixes par le produit de la redevance qui s'avère moins fluctuant.

B. Des tendances lourdes pour les ressources d'exploitation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PFAC	177,3	298,8	141,8	271,4	27,25	44,44	48,40	20,00
RA	202,0	215,4	264,4	284,2	296,2	331,3	330,0	335,0

La redevance d'assainissement (RA) augmentait régulièrement mais, en projection, elle ne devrait plus progresser significativement en l'absence d'opérations publiques et privées nouvelles et majeures. Elle connaît même quelques tassements liés à une moindre consommation d'eau liée soit à la crise, soit à une gestion plus raisonnable de l'eau, soit encore à une gestion moins fine des relevés de compteur par la Saur pour le compte du syndicat d'eau, soit enfin un composé de ces trois hypothèses explicatives.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) fluctue au gré des opérations avec un décalage d'un an environ. Estimée à un niveau très faible cette année car elle n'est assis que sur quelques maisons et devrait être bien plus forte l'an prochain (..... €). En tout cas, elle ne connaîtra pas de hausse significative avant la reprise d'opérations publiques importantes.



C. Des charges d'exploitation à couvrir impérativement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges de structure	166,85	177,66	192,95	181,18	215,16	198,75	233,59	242,00
Annuité de la dette	69,75	65,79	64,46	61,62	62,88	61,91	60,95	62,53

Les charges de structure : estimées à 245 KE l'an passé, elles ont été réalisées à hauteur de 233 KE. Ces charges sont cette année inscrites à hauteur de 242 KE, étant précisé qu'elles ne devraient pas être réalisées au-delà de 220 KE. En projection, elles devraient rester stables, sauf grosses intervention ponctuelle sur les réseaux ou la station.

L'annuité de la dette restera relativement stable dans la mesure où il s'agit surtout de rembourser les intérêts anciens sans qu'il soit dans l'immédiat besoin d'en générer de nouveaux. L'emprunt d'équilibre de 150 KE environ ne devrait pas être réalisé, ou alors à la marge. En projection, l'annuité devrait peu à peu s'atténuer, et ce de manière plus significative en 2019. Nos marges resteront cependant très étroites en l'absence de développement.

Year	Annuité de la dette	Charges de structure
09	69,75	166,85
10	65,79	177,66
11	64,46	192,95
12	61,62	181,18
13	62,88	215,16
14	61,91	198,75
15	60,95	233,59
16	60,95	233,59
17	62,53	242,00

IV. BUDGET ECONOMIQUE

Dans la mesure où le budget économique constitue principalement un budget de lotissement, les charges et les produits varient de manière importante en fonction des opportunités, créées, d'un exercice à l'autre. De ce point de vue, l'analyse des exercices précédents n'offre donc que peu d'intérêt.

A. Des rentrées plus modestes en période de crise et un avenir incertain

Dans le climat économique relativement morose, l'appareil productif n'a finalement pas retrouvé la confiance alors qu'un léger frémissement semblait l'annoncer avant la fin de l'année. Nous avons néanmoins pu réaliser la vente avec M. ALIX (60 KE). Un projet pourrait également aboutir cette année qui permettrait d'inscrire le montant de 144 KE au budget.

En projection, les recettes dépendront du dynamisme de la vente des terrains que nous possédons encore, mais aussi de susciter l'intérêt des investisseurs. Cela semble être le cas si l'on en juge les récents contacts mais il faut également qu'ils puissent financer leurs ambitions. Par ailleurs, nous devons normalement constituer d'importantes réserves foncières destinées à assurer la pérennité de notre développement. Cependant, la loi NOTRe a assez considérablement bouleversé notre horizon en prévoyant un transfert de l'intégralité des zones économiques vers Vannes agglomération. Il convient donc de poursuivre la réflexion et d'obtenir des réponses précises de Vannes agglomération sur ces ambitions avant de nous engager plus fortement dans de lourds investissements.

B. L'achèvement d'investissements lourds et la préparation de l'avenir

Au regard de ce qui vient d'être dit, ce budget constituera assurément un budget de transition vers un avenir qui nous échappe en partie. Il est dans ces conditions très difficile d'engager des travaux structurants et lourds que nous ne pourrions efficacement amortir (voie de desserte de Kerluherne II). Si le budget pouvait jusqu'ici être estimé à 184 KE en dépenses, il pourrait finalement être réduit à 74 KE en cas de non reprise de nos investissements productifs par Vannes agglomération. Les charges prévisibles et significatives (hors gestion des stocks) seraient donc les suivantes :

Travaux et études	En KE
Etudes	
- Développement Kerluherne 2 (sous réserve)	31.0
- Honoraires divers	1.0
Travaux	
- voie de desserte (sous réserve)	110.0
- espaces verts	5.2
- RIS et signalétique entreprises	11.0
- forum des entreprises	5.0
- eaux usées	8.2
Pochette, aléas et divers (petits travaux, etc.)	13.3

Principales remarquesCONTEXTE GENERAL

Jean Claude GUILLEMOT estime erronée la comparaison entre la perte de dotations de l'Etat et le nombre de médiathèque qui aurait pu être réalisées avec cette perte. Après quelques explications de Bernard DANET, qui lui précise que cette projection s'apprécie sur la durée totale du mandat, il reconnaît son erreur. Quant à Vincent BECU, il estime que cette comparaison n'a pas de sens. Le maire lui répond que cette comparaison n'est opérée que pour imaginer la perte et la rendre plus sensible.

Jean Claude GUILLEMOT rappelle par ailleurs que 62 personnes détiennent plus de 50% de la richesse mondiale et que, selon lui, il existe un vrai problème de répartition des richesses. Il considère que la croissance devrait peut-être s'exprimer en mieux-vivre plutôt qu'en richesse. Le maire approuve pleinement.

Vincent BECU considère pour sa part que la perte de la DSR (dotation de solidarité rurale) est constamment évoquée alors qu'elle est perdue depuis déjà deux ans ; il estime qu'il faut arrêter de pleurer et de regarder le côté positif des finances de la commune qui sont saines. Il estime par ailleurs contradictoire de regretter ainsi cette perte et de ne pas se poser de questions sur l'investissement envisagé.

Le maire lui rappelle alors que la commune peut déplorer à juste titre cette perte puisque ce dossier fait l'objet d'un litige entre la commune et l'Etat et que celui-ci n'est pas encore tranché. Quant à Bernard DANET, il lui répond que la commune ne pleure pas mais qu'elle constate simplement qu'elle est privée d'une somme conséquente qui ne permet pas, en l'état, de soutenir le rythme d'investissement souhaité.

BUDGET PRINCIPAL - GRANDES ORIENTATIONS

Avant d'engager le débat, le maire rappelle qu'il s'agit de discuter à partir d'une prospective qui comprend une part d'inconnu et de possibles ajustements à venir. Ce prévisionnel peut donc évoluer en cours de mandat.

Au sujet du rapport sur la mutualisation Séverine LESCOP demande de développer les explications sur la notion de réseau d'experts. Le maire lui indique que des communes ont besoin d'une montée en compétence certaines dans des domaines précis d'exercice de leurs compétences. Jusqu'ici, un réseau d'échanges de pratiques et d'expérience fonctionnait de manière satisfaisante entre collègues dans des domaines variés (finances, droit des sols, etc.). Séverine LESCOP estime que Vannes agglomération peut apporter une expertise plus élevée et une vision plus globale des problématiques du territoire. Le maire en est convaincu mais regrette justement que cela soit payant. Séverine LESCOP se demande si cela est encore discutable car il peut se créer des disparités importantes entre des collectivités ce qui n'est pas l'objet de l'intercommunalité. Le maire et Bernard DANET indiquent que la réflexion est toujours en cours tant que le schéma n'est pas arrêté mais que la tendance majoritaire se dégage ainsi. Séverine LESCOP estime que l'enjeu est alors uniquement financier.

Par ailleurs, Vincent BECU considère que la loi NOTRe est une bonne loi car elle met un terme à la clause générale de compétence pour certaines collectivités ce qui clarifie les compétences de chacun et met en relief deux grands piliers : la région et l'intercommunalité. De ce point de vue, il estime qu'il s'agit d'une bonne mesure et se désolidarise de ce qui se dit dans la presse.

Le maire rappelle qu'il ne s'agit pas de mettre en cause la loi NOTRe mais que le débat porte sur les modalités de mise en place de la mutualisation qui n'apportera pas d'économie d'échelle dans un premier temps mais qui doit en revanche assurer la montée en charge de l'expertise sur le territoire. Or, la création d'un service à la carte manque de solidarité.

Jean Claude GUILLEMOT estime pour sa part que si les compétences remontent vers l'agglomération, elles se traduiront sans doute par une plus grande expertise mais aussi peut-être par un peu moins de proximité. Cela peut être problématique pour le public qui souhaite obtenir des renseignements d'urbanisme, par exemple, et qui devra alors se rendre à Vannes agglomération. Le maire ajoute que le droit des sols est actuellement instruit par Vannes agglomération mais qu'un service de proximité existe dans chaque commune actuellement. Bernard DANET approuve et indique que ce service mutualisé qui existe déjà fonctionne de manière satisfaisante.

Par la suite Vincent BECU revient sur l'affirmation selon laquelle la commune perdrait 1000 € par jour et considère que la somme des dotations perdues ne permet pas d'arriver à ce résultat. Le maire lui rappelle qu'il s'agit d'un cumul comprenant les charges supplémentaires et les recettes perdues.

Au sujet du programme pluriannuel d'investissement (PPI), Vincent BECU se pose par la suite la question d'effectuer des investissements lourds en matière d'investissement puisque la commune a logiquement des interrogations sur son projet de développement dans le secteur Sud. Le maire lui rappelle qu'il s'agit là d'un exercice prospectif, que des zonages sont prévus au plan local d'urbanisme, que des engagements existent effectivement mais que, la compétence économique devant revenir à Vannes agglomération à partir de 2017, il y a effectivement lieu de s'interroger sans rien s'interdire. Afin de clarifier les points d'interrogation qui subsistent sur la position de Vannes agglomération, des contacts vont d'ailleurs être pris. Vincent BECU maintient son étonnement que des sommes soient toujours inscrites alors que la commune n'est plus censée avoir des projets et il maintient que, selon lui, les engagements de la précédente municipalité sont caducs. Il considère par ailleurs que la commune accorde une place trop importante au sport par rapport à la culture ce que conteste le maire qui les évalue à un niveau équivalent. Bernard DANET indique qu'il transmettra en tout cas sa position aux associations sportives. Vincent BECU ne répond pas et évoque le pilier social de l'agenda 21 qui manque selon lui dans le PPI, notamment en ce qui concerne l'aide à la personne. Claire SEVENO lui rappelle que celui-ci est bien présent même si toutes les actions ne sont pas détaillées, notamment la ballade thermique qui permet aux ménages d'engager des améliorations dans leur logement pour réaliser des économies d'énergie et de pouvoir d'achat. Vincent BECU évoque alors la somme affectée aux logements sociaux qui oscillerait entre 40 et 104 KE ce qui ne veut rien dire selon lui.

BUDGET PRINCIPAL - ORIENTATIONS DETAILLEES 2016

Bernard DANET souligne d'emblée la prévision de dégradation de l'épargne qu'il faut maintenir à un niveau plus élevé car si l'épargne décroît trop, la commune doit emprunter plus et régler plus de frais financiers qui contribuent eux-mêmes à dégrader l'épargne. C'est un cercle vicieux à éviter.

Le maire considère que la situation est saine et maîtrisée mais que la baisse de l'autofinancement invite à la prudence. Vincent BECU estime que le portage foncier est présenté en trompe l'œil car, la commune n'ayant pas de projets, l'acquisition de terrains se traduira par de la dette et non par un simple portage. Bernard DANET lui répond que les frais financiers liés au portage foncier sont toujours supportés par le destinataire final du terrain. A cette fin, des discussions vont avoir lieu avec Vannes agglo. Le maire approuve cette position et distingue bien le portage de terrains qui n'ont pas vocation à demeurer dans le patrimoine communal, de l'emprunt uniquement destiné à financer l'actif.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

Bernard DANET indique les difficultés rencontrées avec l'Agence de l'eau qui durcit fortement ses critères d'obtention des subventions ce qui peut nous amener à reporter certains investissements pour ne pas perdre le bénéfice de subventions. Il souligne par ailleurs le bon équilibre structurel de la section de fonctionnement dont les charges de structures sont couvertes par des recettes courantes, même si elles ont connu un léger tassement en 2015 probablement lié à un changement d'échéance dans le relevé des compteurs d'eau par la Saur.

Après que Raymonde BUTTERWORTH a confirmé à Jean Claude GUILLEMOT le transfert complet du service à Vannes agglo, ce qui n'est pas neutre pour le projet de Park Nevez selon Dominique ROGALA, Cyril JAN se demande si la ville de Vannes n'aurait pas pu prendre en charge une partie des effluents de la commune. Bernard DANET lui précise que cela n'est réellement plus possible en raison de choix techniques problématiques effectués sur la station d'épuration de Tohannic. Cyril JAN se demande alors si tous ces transferts ne vont pas obliger Vannes agglo à effectuer un lissage des taxes, ce qui paraît probable à Raymonde BUTTERWORTH.

BUDGET ANNEXE - ECONOMIE

Raymonde BUTTERWORTH évoque que l'essentiel du budget reposera sur les engagements effectivement pris tels que le RIS (relais d'information services) et le forum des entreprises.

Jean Claude GUILLEMOT revient sur les termes du bordereau et estime que, par définition, l'avenir est incertain (« ce budget constituera assurément un budget de transition vers un avenir qui nous échappe en partie »).

D'une manière plus générale, Cyril JAN indique qu'il est lui-même d'une nature optimiste, mais que la lecture de ce bordereau n'invite pas à l'optimisme. Bernard DANET juge ce DOB prudent.

Jean Louis LURON estime pour sa part qu'il ne faut pas se faire mal tout le temps mais qu'il est nécessaire de poser les choses et d'afficher des priorités qui peuvent guider l'action des élus. Ainsi, la municipalité affiche sa priorité donnée à l'éducation des petits Plescopais, même dans un contexte difficile. Cette orientation jette les bases de la réussite par l'éducation en facilitant autant que possible la vie des familles. Cyril JAN est d'accord mais se montre inquiet de dépenser l'argent que l'on ne possède pas. Il estime donc nécessaire de faire des économies. Il remarque à ce titre une hausse de la voilure dans les dépenses de fonctionnement, et notamment les frais de personnel avec la création de douze postes en 18 mois. Il considère donc qu'il faudra à un moment dire aux gens qu'ils n'auront peut-être pas autant de services qu'avant.

Toujours de manière générale, Jean Claude GUILLEMOT s'interroge sur la place donnée au plus de 60 ans dans ces orientations. Bernard DANET reconnaît qu'il n'est pas prévu d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais que la priorité est donnée à l'intégration sociale par le maintien à domicile, ce qui s'avère d'ailleurs moins coûteux. Jean Claude GUILLEMOT est d'accord mais évoque la question de la dépendance, compétence dont Raymonde BUTTERWORTH rappelle qu'elle relève du Département. Séverine LESCOP indique que la courbe d'espérance de vie se tasse ce qui donne des limites à la question. Elle considère donc qu'il est dans l'ordre des choses de prioriser l'enfance, sans oublier de prendre soin des anciens, naturellement.

Le maire relève que la commune de Plescop est de manière globale attentive à la réalisation des équipements nécessaires et au bien-être des familles, notamment dans le domaine de l'enfance. Pour sa part, Vincent BECU voit dans ses orientations un manque de lisibilité, de l'endettement sans projets, peu d'effort pour les personnes âgées et pas de soutien à l'intégration dans les nouveaux quartiers de la part de la municipalité. Le maire lui répond qu'il s'agit là de son point de vue.

Le conseil municipal a ainsi débattu des grandes orientations budgétaires de la commune à partir des éléments proposés par la commission « Finances et travaux » du 2 février 2016.

Délibération du 9 février 2016**16-4. Finances – Délibération pré-budgétaire n°2016-01**

Laurent LE BODO lit et développe le rapport suivant :

La période précédant le vote des budgets communaux donne parfois lieu à des délibérations pré-budgétaires qui permettent à la commune de poursuivre efficacement ses missions en l'absence d'autorisation de programme/Crédits de paiements (AP/CP).

Cette année, il convient de réserver d'ores et déjà des crédits en investissement pour des équipements urgents :

- 1) **L'acoustique du restaurant scolaire** : la rentrée scolaire 2015/2016 a permis d'enregistrer une hausse significative des effectifs dans les écoles et les services périscolaires, ce qui constitue un excellent signe de vitalité mais ne pas sans poser quelques problèmes d'adaptation de nos équipements à cette poussée que rien ne laissait présager à ce niveau. Nous avons donc lancé une étude qui a mis en relief l'importance d'améliorer l'acoustique au sein du restaurant scolaire et nous avons par la suite pris l'attache de professionnels pour définir avec exactitude nos besoins d'équipements les plus urgents. En l'occurrence, il est apparu nécessaire d'intervenir d'ores et déjà sur le cloisonnement des espaces (Claustras) ainsi que sur le mobilier ancien et bruyant (remplacement de tables). Le montant de cette prestation est estimé à 16 007,45 € TTC. Aussi est-il proposé d'inscrire une enveloppe de 16 100 € au compte DI 21-P80 pour apporter une réponse rapide à ce besoin.
- 2) **L'équipement informatique de l'école Cadou** : le serveur de l'école Cadou a subi une panne irréparable et il est donc proposé de le changer au plus vite, en concertation avec le responsable informatique de l'Education nationale chargé du déploiement de l'école numérique par ailleurs. A cette fin, il pourrait être ouvert une enveloppe de 3 900 euros au compte DI 21-P61 pour remédier rapidement à cette panne pénalisante.
- 3) **Véhicule endommagé au service technique** : lors d'une intrusion au centre technique des espaces verts, un véhicule a été sévèrement endommagé au point d'être jugé irréparable par l'expert qui évalue le préjudice à 7 500 €. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion de 7615,85 € TTC. Il est donc proposé d'inscrire une enveloppe de 7 700 euros au compte DI 21-P82.

Principales remarques

Au sujet du traitement de l'acoustique du restaurant scolaire, Cyril JAN souhaiterait connaître le détail des dépenses et demande où en est le projet de reventiler les élèves dans les locaux.

Jean Louis LURON lui précise le contenu de l'investissement (tables, chaises, claustras) et ajoute que la question de la réorganisation est plus délicate en raison de l'arrivée de 30 élèves de petite section qui rend difficile la ventilation dans différents locaux car les équipements doivent être adaptés aux différentes tranches d'âge.

Cyril JAN se demande alors si le changement du revêtement de sol ne serait pas opportun comme cela se pratique dans d'autres lieux publics.

Jean Louis LURON lui répond que cette solution avait été envisagée mais que le cabinet en charge de l'étude avait conclu à son manque d'efficacité. Il indique que, d'une manière générale, comme en médecine, il a donc tendance à privilégier l'avis d'un spécialiste à celui d'un généraliste, et le spécialiste a établi un ordre de priorité qu'il convient de respecter. Il reste néanmoins le problème du nombre d'enfants qui est très complexe.

Le maire ajoute que, de surcroît, les effectifs peuvent être fluctuants et qu'il ne s'agit pas d'adapter les équipements à ce qui peut être un pic. Cyril JAN estime toutefois que la hausse des effectifs sera relativement durable sur deux ans, ce que Jean Louis LURON reconnaît comme probable.

Vincent BECU estime que la commune s'engage dans un investissement lourd en faveur de l'enfance (espace multifonctions) mais que la cantine scolaire n'est pas aux normes acoustiques et énergétiques. Il regrette que cela ne soit pas évoqué dans le DOB. Il estime que les 16 KE, équivalents au coût de l'acquisition du fonds de la médiathèque, est insuffisant. Il estime nécessaire de penser un projet plus ambitieux plutôt que de faire des emplâtres.

Jean Louis LURON effectue alors une déclaration à l'attention de Vincent BECU :

« Je m'attendais à une diatribe de Vincent BECU sur ce sujet.

Il est facile de critiquer telle ou telle décision et de proposer des solutions à tous les problèmes. Encore faut-il être correctement informé des décisions qui sont prises en commission en assistant aux dites commissions.

Ce que je ne savais pas c'est que Vincent BECU croit encore au père Noël, il en a d'ailleurs fait état dans le dernier bulletin municipal. Le dernier cadeau qu'il demande au maire (mais surtout aux contribuables Plescopais), c'est une nouvelle cantine :

- *construction d'un nouvel équipement durable aux normes, insonorisé et alimenté avec une énergie à 100 % renouvelable ;*
- *et s'il n'a pas son cadeau préféré, il veut bien se contenter de l'ancienne école sainte Anne pour la restauration scolaire. (Tant pis pour la Culture à Plescop).*

Comment peut-on, lorsque l'on est un élu responsable, préconiser pour répondre à l'urgence un investissement d'au minimum 1.5 million d'€ et avec un délai de conception et de construction long. Sachant qu'il n'existe pas de terrain disponible à proximité des écoles.

Nous, de notre côté, avec la commission et les services, nous sommes réalistes et nous travaillons :

- *à la réorganisation des services au restaurant, ce qui n'est pas facile avec, depuis janvier, 30 enfants de petite section en plus ;*
- *à la réalisation de devis pour les travaux nécessaires à l'isolation phonique ;*
- *à l'achat de matériels silencieux pour les deux petites salles (le mobilier existant sera transféré pour les TAP à l'ancienne école Ste Anne). Nous comptons dans un deuxième temps changer l'ensemble du mobilier.*

- à la diminution des coûts de fonctionnement (groupement d'achat, diminution du nombre de livraisons) pour financer plus de bio dans les repas ;
- à des modifications d'implantation de certains matériels pour faciliter le travail des personnels que je tiens à remercier au passage pour leur coopération à trouver des solutions efficaces.

Nous allons aussi :

- explorer la piste de la mutualisation de la production culinaire avec les communes voisines comme cela s'est fait à Theix et Séné ;
- envisager une modification du site existant.

J'aurais préféré que Vincent BECU, plutôt que de tout critiquer comme à son habitude, s'investisse à bras le corps pour nous aider à améliorer la restauration scolaire par exemple en utilisant son énergie durable au renforcement du bio, à la mise en place d'actions favorisant la diminution du gaspillage, à l'animation de repas à thèmes en collaboration avec les producteurs locaux.

Je préfère quant à moi croire dans l'investissement personnel de l'élu, comme le fait Valérie Quintin, qu'au père Noël comme Vincent BECU.

Après cette intervention, Vincent BECU maintient que les investissements prévus ne régleront rien puisque la cantine ne sera pas aux normes. Le maire lui rappelle qu'il s'agit là de propositions concrètes et immédiates. Jean Louis LURON estime en tout cas ces solutions plus réalistes que de faire croire que la commune peut financer un nouveau restaurant scolaire alors qu'elle n'en n'a pas les moyens.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commissions "Finances et travaux" du 2 février 2016, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'ouverture des crédits précités et l'autorisation d'engager ces dépenses ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération du 9 février 2016

16-5. Finances – Enfance - Demande de subvention - CAF 56 - Portail numérique des familles

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Dans le cadre de sa démarche de fluidification des relations avec les citoyens, et les familles en particulier, la commune de PLESCOP envisage l'acquisition d'un logiciel de gestion extranet des inscriptions des enfants à l'accueil périscolaire et de loisirs, pour la rentrée scolaire 2016/2017, qui sera intégré au site internet rénové de la commune.

Cette plateforme permettra aux familles de réserver en ligne des créneaux d'accès aux divers services d'accueil des enfants (ALSH, accueil périscolaire, temps d'activités périscolaires, etc.) et d'effectuer des paiements sécurisés en ligne pour celles qui le souhaitent.

Mais avant de lancer la consultation des prestataires, il est proposé de solliciter une aide de la CAF à hauteur de 30% des dépenses (HT) estimées :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Logiciel numérique	9 755,00	CAF (30% sollicités sur HT)	2 926,50
TVA 20%	1 951,00	FCTVA (15,761%)	1 844,98
		Part communale	6 934,52
TOTAL TTC	11 706,00	TOTAL TTC	11 706,00

Principales remarques

Jean Louis LURON précise qu'il s'agit du logiciel du futur portail des familles et confirme à Fabien LEVEAU et Séverine LESCOP que, à terme, cela concernera le restaurant scolaire qui n'est pas compris dans ce bordereau car il n'est pas subventionnable par la Caf 56. Il indique que l'ensemble du projet se mettra en place progressivement afin que la montée en charge soit absorbable.

Jean Claude GUILLEMOT se demande si ce projet n'aurait pas pu être mutualisable puisque la fibre optique dessert ces équipements. Raymonde BUTTERWORTH considère que les politiques « Enfance » des communes ne sont pas convergentes et il est par ailleurs important de préserver un lien de proximité. Jean Louis LURON estime que cela pourrait être possible mais que cela reste complexe dans l'immédiat. Jean Claude GUILLEMOT précise qu'il ne s'agit pas de délocaliser ou changer le fonctionnement d'un service mais de mutualiser l'usage d'un logiciel grâce à la fibre. Le maire et Dominique ROGALA estiment qu'il faudrait surtout un projet global mais que celui-ci est complexe en raison d'un besoin de proximité.

Vincent BECU évoque alors l'utilité de mettre en place des logiciels libres.

Bernard DANET revient au sujet en précisant que le module coûtera probablement cher mais qu'il dégagera du temps de travail à terme.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission du "Finances et travaux" du 2 février 2016, le conseil municipal est invité à :

- **autoriser le maire à solliciter les subventions possibles se rapportant à cet achat auprès des organismes publics ou privés compétents, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 9 février 2016

16-6. Finances – Parc naturel régional - Participation à un marché groupé pour une signalétique commune

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en place de la signalisation routière liée à la création du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, le Parc a décidé de la mise en œuvre d'un appel d'offres pour la fourniture et la pose des panneaux d'entrées de Parc sur les routes nationales et départementales.

Afin de profiter de meilleures conditions financières et de garantir une homogénéité graphique des panneaux, le Parc a souhaité proposer à ses communes membres de s'associer à cet appel d'offres sous la forme d'un marché groupé pour la fourniture, hors pose, des dispositifs de marquage des agglomérations des communes membres.

Ces panneaux sont de type E33b, de couleur marron à listel blanc, comprenant le logo du parc sur la partie gauche et la mention bilingue « Commune du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan – Kumun a Bark Nutur Rannvroel ar Mor Bihan ».

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 2 février 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la présente participation ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, et en particulier la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 9 février 2016

16-7. Institutions – Désignation de représentants habilités pour les commissions d'attribution des logements sociaux

Claire SEVENO lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 16 décembre 2015, le président de Vannes golfe habitat a demandé aux communes de désigner expressément et par délibération les représentants chargés de participer à la commission d'attribution des logements sociaux qui connaissent parfaitement les dossiers et les situations en cours.

Il est donc proposé de procéder à cette formalité administrative en visant les personnes habilitées pour toutes les commissions d'attribution (qu'il s'agisse de VGH ou non) dans l'ordre de priorité, en cas d'indisponibilité de l'une ou de l'autre. Ces personnes sont habituellement les suivantes, qui connaissent au quotidien les situations sociales des postulants :

- 1) Loïc Le Trionnaire, maire
- 2) Claire Séveno, adjointe à la solidarité
- 3) Serge Le Neillon, conseiller municipal délégué

- 4) Françoise Fourrier, conseillère municipale
 5) Colette Peltier, directrice du service social et du CCAS

Principales remarques

Cyril JAN demande si, en qualité de membre de l'opposition, il ne pourrait pas y participer. Ce qu'approuve le maire en ajoutant son inscription à la liste, étant précisé qu'une seule personne peut représenter la commune et que les absences sont rares.

Vincent BECU annonce que son groupe ne revendiquera pas de place car il appartient normalement au seul maire de désigner les personnes se substituant à lui. Le maire lui fait remarquer qu'il se trompe car que c'est Vannes golfe habitat qui en a fait la demande ainsi et que le maire ne détient pas une telle délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **désigner les représentants de la commune de Plescop aux commissions d'attribution des logements sociaux, par un vote à main levée décidé à l'unanimité de l'assemblée :**
 - 1) **Loïc Le Trionnaire, maire (de droit)**
 - 2) **Claire Séveno, adjointe à la solidarité**
 - 3) **Serge Le Neillon, conseiller municipal délégué**
 - 4) **Françoise Fourrier, conseillère municipale**
 - 5) **Colette Peltier, directrice du service social et du CCAS**
 - 6) **Cyril JAN, conseiller municipal**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0

Délibération du 9 février 2016

16-8. Personnel – Finances – Modifications du tableau des effectifs – Consolidation d'un emploi

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 14 décembre 2014, l'assemblée avait décidé de créer un emploi d'agent social dont les missions étaient les suivantes :

Mission principale

- Assurer un accueil social, ainsi que la gestion administrative de dossiers de la directrice du service

Principales activités

- assurer l'accueil physique et téléphonique du public du CCAS, à titre principal, et du public du service petite enfance, enfance, jeunesse, plus ponctuellement
- instruire les dossiers simples (APA, RSA, FSL, etc.)
- rédiger les actes simples et la correspondance courante, et apporter ponctuellement un soutien administratif à la directrice du multi-accueil en particulier
- participer à la comptabilité (recettes, dépenses), ainsi qu'à la préparation et au mandatement des salaires du CCAS
- participer à l'accueil et au suivi des dossiers des demandeurs de logements sociaux
- participer à la tenue des tableaux de bord pour le Contrat Enfance Jeunesse
- mettre à jour la documentation, le classement et l'archivage

Cette création expérimentale effectuée dans le cadre des emplois aidés répondait en effet à une hausse sensible et durable de l'activité du service social et animation, et surtout du Centre communal d'action sociale, notamment en raison des effets sociaux de la crise et de la mise en œuvre de nouveaux services (TAP, etc.).

La permanence du besoin étant avérée, il est donc aujourd'hui proposé de consolider cet emploi, conformément à notre politique de prévention et de résorption de l'emploi précaire, en créant un emploi d'adjoint administratif de 2 classe à temps complet et en modifiant en conséquence le tableau des effectifs ainsi :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Hebdo
TEMPS COMPLET			52	48	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
Administrative	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
Administrative	Attaché	RL-CP-ML-(V)	4	3	35:00
Administrative	Rédacteur	DLP- AP	2	2	35:00
Administrative	Adjoint administratif ppal 1° cl	MT	1	1	35:00
Administrative	Adjoint administratif ppal 2° cl	RG	1	1	35:00

Administrative	Adjoint administratif 1 cl	FH	1	1	35:00
Administrative	Adjoint administratif 2 cl	CL-MLLG-NJ-MP	4	4	35:00
Technique	Ingénieur	BB	1	1	35:00
Technique	Technicien ppal 2 cl	PLT	1	1	35:00
Technique	Technicien territorial	(V)	1	0	35:00
Technique	Agent de maîtrise principal	LC	1	1	35:00
Technique	Agent de maîtrise	JRi	1	1	35:00
Technique	Adjoint technique principal 1 cl	ED	1	1	35:00
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	DH-SS-RD	3	3	35:00
Technique	Adjoint technique 1 cl	JBLM-LB-JT-PYLH-MR-(V)	6	5	35:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	ELB-VLM-JYLB-JM-MB-SLB-CQ-MLLP-CN	9	9	35:00
Culture	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
Culture	Adjoint du patrimoine 2 cl	RC	1	1	35:00
Sport	Educateur spécialisé des APS	DO	1	1	35:00
Animation	Animateur territorial	TC	1	0	35:00
Animation	Adjoint d'animation ppal 2 cl	(V)	1	0	35:00
Animation	Adjoint d'animation 1 cl	DB	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation 2 cl	EM-JG-CLP-AJ-CB	5	5	35:00
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants ppal	KLG	1	1	35:00
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	ML	1	1	35:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	IG	1	1	35:00
Médico-Sociale	Atsem ppal 2° cl	CG	1	1	35:00
Médico-Sociale	Atsem 1° cl.	CL	1	1	35:00
NON COMPLET			14	14	
Technique	Adjoint technique 1 cl	MLH	1	1	32:00
Technique	Adjoint technique 1 cl	ILT	1	1	28:30
Technique	Adjoint technique 2 cl	CM	1	1	34:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	AR	1	1	33:15
Technique	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	32:15
Technique	Adjoint technique 2 cl	MCN	1	1	27:45
Technique	Adjoint technique 2 cl	LS	1	1	27:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	ND	1	1	25:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	MM	1	1	17:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture ppal 2 cl	AJ	1	1	32:30
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	(V)	1	0	28:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	SG	1	1	25:30
Médico-sociale	Agent social 2° classe	EG	1	1	33:30
Médico-sociale	Agent social 2° classe	CC	1	1	31:00
Médico-sociale	Agent social 2° classe	RM	1	1	19:30

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 2 février 2016, le conseil municipal est invité à :

- **créer un poste d'adjoint administratif 2 cl à temps complet (transformation) ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents qu'il s'agisse des créations ou des mises à disposition.**

Pour : 27

Contre : 0

Contre : 0

Délibération du 9 février 2016

16-9. Urbanisme - Acquisition de terrain- Classement de voie – Lotissement du Mené

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 26 février 2015, l'association syndicale du lotissement le Mené et les lotisseurs M. Mme Pierre Cougolic, M. Mme Jacques Le Kernec ont sollicité la commune en vue de l'intégration de la voirie dans le domaine public communal.

L'association syndicale a fourni l'ensemble des documents demandés pour apprécier l'état de la voirie et des



réseaux qui ne présentent aucun désordre technique.

Aussi, afin d'intégrer cette nouvelle rue dans le régime général de la voirie communale, il est proposé au conseil de classer dans le domaine public les parcelles (AH 292 ; AH 287 ; AH 283 ; AH 275, AH 278 ; AH 274), une fois celle-ci acquises dans les conditions suivantes :

Vendeur : M. Mme Pierre COUGOULIC, M.Mme Jacques LE KERNEC.

Acquéreur : Commune de Plescop.

Parcelle : AH 292 ; AH 287 ; AH 283 ; AH 275, AH 278 ; AH 274

Contenance : 1559 m²

Prix : Cession gratuite à la commune. La demande émanant de l'association syndicale et des lotisseurs, les frais annexes (notaire, géomètre, etc.) sont à la charge de ces derniers.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Urbanisme, cadre de vie et développement durable, du 27 janvier 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'acquisition de la voirie précitée et approuver son classement dans le domaine public communal ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 9 février 2016

16-10. Urbanisme – Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification simplifiée – Rectification d'une erreur matérielle

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

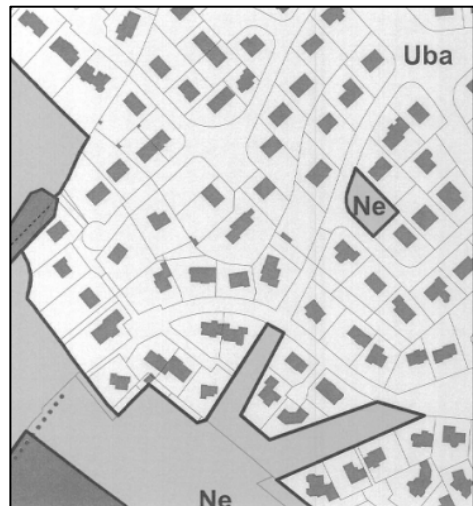
Par délibération n°15-69 du 20 octobre 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe du lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU), en vue de rectifier une erreur matérielle survenue lors de la révision du PLU de 2013 et affectant la parcelle cadastrée AD 116.

En effet, au regard du permis de lotir de 1970, cette parcelle constituait le lot 25 du lotissement « Le Clos du Bois », c'est-à-dire un terrain privé ayant vocation à être construit et non à servir d'espaces verts.

Or, lors de la révision du PLU de 2013, ce terrain avait été par mégarde classé en secteur Ne, c'est-à-dire un zonage désignant notamment les espaces naturels simples dont la vocation principale est la préservation et la mise en valeur du paysage et le développement de spécificités paysagères renforçant leur identité.

Cette délibération a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- 23 octobre 2015 : affichage en mairie et insertion sur le site internet, puis dans la newsletter de la commune ultérieurement
- 27 novembre 2015 : notification au préfet du Morbihan et aux personnes publiques associées
- 5-6 décembre 2015 et du 18 décembre 2015 : publication dans le Ouest France des avis informant le public de la période et des modalités de mise à disposition ;
- 28 décembre 2015 au 28 janvier 2016 inclus : conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, présentant notamment l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler des observations. Le dossier a été complété par les avis favorables du préfet, de la chambre du commerce et de l'industrie, du conseil départemental, de la Chambre de l'agriculture, de la région Bretagne.



Aucune observation n'ayant été déposée dans le registre à la mairie pendant la durée de mise à disposition, il est donc proposé au conseil d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU de la commune tel qu'il a été mis à disposition du public.

Annexe : dossier de PLU (extrait – document complet en mairie)

Principales remarques

Cyril JAN sourit du terme « par mégarde ».

Séverin LESCOP évoque par la suite un probable cas similaire dans le secteur du Clos du Bois. Le maire lui indique alors que cela sera vérifié mais qu'il n'a été saisi d'aucune demande en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme au regard du bilan positif de la mise à disposition du public et des avis émis par les personnes publiques associées ;**
 - **dire que la présente délibération sera publiée par affichage (durant un mois en mairie), par insertion (en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département), ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la commune ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Informations générales

Agenda : Après que le maire indique qu'il sera répondu directement à la question d'un habitant, il précise que le prochain conseil municipal consacré aux comptes administratifs et aux budgets aura lieu le 29 mars 2016. Raymonde BUTTERWORTH ajoute que le forum des entreprises aura lieu le 4 mars 2016 et sera ouvert au public à partir de 16h30.

Copie certifiée conforme
Le maire
Loïc LE TRIONNAIRE

